

**REUNION DU 18 OCTOBRE 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit octobre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GENESTON dûment convoqué le dix octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine PAVIZA, Maire.

**PRESENTS :** PAVIZA Karine, PIRES Valérie, GLOTIN Frédéric, BLANCHARD Astrid, de FILIPPIS Christian, BOUCHEZ Brigitte, LUCAS Nathalie, RICHARD Joël, COCHARD Laurent, CORGNIET Marie-Thérèse, MARTEIL Anthony, BODEREAU Régine (arrivée à 20h55), THOBY Jean-Yves, LARBRE Sébastien, BARROQUIN Patricia, LEDUC Nathalie, ALUSSON Michel (arrivé à 21h10), BRETAUDEAU Nadia, PERIN Alain, LEPINOUX Edith et Aline BARTEAU (arrivée à 20h55).

**ABSENTS :** FOREST Pascal (pouvoir à MARTEIL Anthony), CATROUILLET Emmanuel (pouvoir à LEDUC Nathalie), Aline BARTEAU (pouvoir à CORGNIET Marie-Thérèse jusqu'à 20h55), MAILLOU Marie-Paule (pouvoir à LEPINOUX Edith), BOURRÉ Béatrice (pouvoir à LUCAS Nathalie), BODEREAU Régine (pouvoir à PIRES Valérie jusqu'à 20h55), ALUSSON Michel (jusqu'à 21h10), GAUVRIT Olivier et JOUBERT Hugo.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** LEPINOUX Edith

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 27/09/2018.
2. Actes pris par le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Groupement d'achat de gaz naturel - Avenant à la convention constitutive.
4. Rapports annuels d'activités de l'exercice 2017 de la Communauté de Communes de Grand Lieu (CCGL).
5. Convention d'intervention de l'archiviste du CDG44.
6. Validation des projets du Conseil Municipal Enfants.
7. Subvention exceptionnelle pour l'association 1001 sourires pour Marrakech.
8. Questions diverses.
9. Comptes rendus syndicats et commissions.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27/09/2018**

Suite à la transmission du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 aux élus, il y a lieu de soumettre ce document à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 27/09/2018.

**2. ACTES PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Madame le Maire fait état des actes pris dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner :** les DIA suivantes n'ont pas fait l'objet de l'utilisation du droit de préemption communal :

71 avenue de Bretagne  
23 rue d'Anjou  
28 rue de la Grange à l'Abbé  
8 rue des Frênes

**3. GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL - AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SYDELA**

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs de gaz peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Dans le cadre de ces dispositions, un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique a été constitué en juillet 2015.

À ce jour, il apparaît que la convention constitutive nécessite une révision, notamment dans ses conditions d'adhésion. Aussi, un projet d'avenant propose de modifier les articles 1, 2, 3, et 6 de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu la convention constitutive du groupement de commandes gaz jointe en annexe,  
Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes gaz jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, dont le texte est joint à la présente délibération.

**4. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU (CCGL)**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes de Grand Lieu a transmis le rapport annuel 2017 sur les activités de la CCGL qui doit faire l'objet d'une communication en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2017 d'activités de la CCGL.

**5. CONVENTION D'INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE DU CDG 44**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a transmis un projet de convention de mise à disposition d'une archiviste pour une intervention de 2 semaines (70h) en mairie de Geneston, le coût de cette intervention est de 2 394 €.

Les objectifs de cette mise à disposition sont :

- ✓ La réalisation des éliminations réglementaires avec la rédaction d'un bordereau visé par le Directeur des Archives Départementales.
- ✓ Le classement de l'accroissement documentaire des services depuis la dernière intervention de l'archiviste en novembre 2016.
- ✓ La mise à jour de l'instrument de recherche des archives.
- ✓ L'intervention auprès des agents afin de les sensibiliser aux règles de l'archivage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'importance de la gestion des archives communales, et la nécessité d'accueillir une archiviste professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une archiviste par le CDG 44 jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents liés à ce dossier.

### 6. VALIDATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Le Conseil Municipal Enfants a travaillé sur les projets suivants :

- L'ajout d'un module pour la piste de BMX.
- La création d'un arboretum dans le parc du Château : plantation d'une cinquantaine d'arbres et arbustes d'essences différentes, travail en commun avec les services techniques et l'adjointe à l'environnement.
- La mise en place d'une signalétique de sécurisation aux abords des écoles : panneaux de signalisation et marquage au sol rue Legeay et avenue de la Gagnerie, travail en partenariat avec l'adjoint à la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les projets du Conseil Municipal Enfants.

### 7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION 1001 SOURIRES POUR MARRAKECH

L'association 1001 Sourires pour Marrakech créée le 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur Geneston a pour principal objet de favoriser l'éducation des jeunes marocains et comme principale activité d'apporter des fournitures scolaires des ouvrages en langue française et des vêtements dans des écoles marocaines préalablement visitées.

En partenariat avec la mairie, l'association a fait parvenir 73.5 kg de manuels scolaires.

L'association sollicite la mairie pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle liée à cet événement pour le transport des manuels. Le montant de la subvention demandée est de 110 €.

Le conseil municipal est appelé à se positionner sur cette demande de subvention exceptionnelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 110€ à l'association 1001 Sourires pour Marrakech.

### 8. QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de pacte d'amitié et de politique avec le Ministre de Jérusalem** : Madame le maire rappelle qu'elle avait reçu mandat spécial du conseil municipal pour participer à un déplacement en Palestine du 28/11/2017 au 02/12/2017 organisé par le Département de Loire-Atlantique.

Ce dernier souhaite proposer à la signature du Ministre de Jérusalem un pacte d'amitié et de politique. Ce pacte n'engage en aucun cas les communes sur les plans technique et financier, il n'oriente pas non plus les communes qui entretiennent déjà un partenariat ou une coopération avec des villes palestiniennes, vers le Gouvernorat de Jérusalem.

Il s'agit d'un projet politique mené entre le Département et les villes signataires de Loire-Atlantique avec le Gouvernorat de Jérusalem, d'un acte symbolique visant à rappeler notre respect du droit international. Ce projet de pacte prévoit que les représentants des collectivités de Loire-Atlantique :

- ne souhaitent plus demeurer spectateurs de l'occupation et de la colonisation des territoires palestiniens par Israël, ainsi que des tragédies qui se déroulent en Palestine depuis de longues décennies,
- désirent que le conflit Israélo-palestinien trouve rapidement une issue satisfaisante pour les parties concernées, pour qu'enfin la paix s'installe durablement dans cette région du monde,
- demandent que la charte des Nations Unies, les notions fondamentales de liberté, de démocratie, d'égalité, de fraternité proclamées dans la déclaration universelle des droits de l'Homme, et l'article 49 de la 4<sup>ème</sup> convention de Genève soient respectés,
- œuvrent pour la reconnaissance d'un Etat palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale, et espérons que le Gouvernement français agisse dans ce sens.

Aucun membre du conseil municipal ne s'oppose à ce que Madame le Maire signe ce projet de pacte qui n'engage aucunement la commune juridiquement ou financièrement.

- **Rythmes scolaires** : le groupe de travail se réunira le 20/11/2018.

## 9. COMPTES-RENDUS COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **Commission Animation jeunesse et sports** :
  - ✓ *Nettoyons Geneston* : entre 25 et 30 personnes étaient présentes le 06/10.
  - ✓ *Défibriateur extérieur* : installé et opérationnel à l'extérieur de la mairie.
- **Commission Culture** : représentations de la Compagnie des Lez'arts à La Charmille les 20-26 et 27/10 à 21h00, les 21 et 28/10 à 16h00.
- **Commission Affaires sociales et services aux habitants** :
  - ✓ *Repas des aînés (en partenariat avec la commission Culture pour l'animation)* : 218 personnes étaient présentes, retours globalement positifs.
  - ✓ *Séance cinéma pour les + de 60 ans* : le 15/10, 43 personnes ont participé. La prochaine séance aura lieu le 07/01 avec la diffusion du film « Vieux fourneaux ».
  - ✓ *Collecte des jouets et jeux* : les permanences auront lieu en mairie le 21/11 et le 01/12 de 9h00 à 12h00, une collecte aura également lieu à l'occasion du vide-grenier de la St Brice organisé par le Comité des Fêtes.
- **Commission Affaires scolaires et petite enfance** :
  - ✓ *Effectifs de la rentrée scolaire* : 213 élèves à l'école Marcel Pagnol et 169 à l'école Ste Marie-Madeleine (1 fermeture de classe en maternelle).
  - ✓ *Aménagement cour Marcel Pagnol* : les services techniques ont aménagés la cour comme vu avec l'école et l'APE, une table de tennis de table, une table et des bancs et une boîte à livres ont été installés. Pour rappel, l'APE a fait un don de 1000€ pour ces aménagements.
  - ✓ *Temps d'Activités Péri-éducatives* : environ 50 % des élèves de l'école Marcel Pagnol fréquentent les TAP.
  - ✓ *Projet Educatif De Territoire (PEDT)* : le document, valable 3 ans, est en cours de réécriture.

• **Commissions Bâtiments :**

- ✓ *Mairie* : les travaux salle du conseil sont achevés, la dernière tranche des modifications des ouvertures est prévue dans les prochaines semaines.
- ✓ *Faux-plafonds bâtiments* : le faux-plafonds de la salle de réunion dans la maison Sorin a été modifié ; début des travaux le 05/11 pour le pôle enfance-jeunesse.

- **Commission Voirie** : des panneaux de signalisation ont été installés rue Legeay pour la sécurité des piétons et pour alerter de la priorité à droite avenue de la Gagnerie.

*Prochaine séance du conseil municipal le 22 novembre 2018 à 20h30*

*Séance levée à 21h45*

SOUS RESERVE D'APPROBATION